

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS — 93516 MONTREUIL CEDEX — TÉL. : (1) 48.51.80.00



Adresse Télégr. : CONFEDEOC-PARIS
Compte Chèque Postal PARIS 62-84 L



N° à rappeler : (1)

Montreuil, le 16 Juin 1994

R.P./F.R.
Secteur Garanties Collectives
Pôle Politique et Activités revendicatives

OPPOSITION C.G.T. A L'EXTENSION DU

33EME AVENANT DU 7 AVRIL 1994

A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE TUILES ET BRIQUES



Le 33ème Avenant est, aux chiffres près (majoration de 1 %), une copie conforme des Avenants 30 et 31, lesquels reproduisaient fidèlement le précédent (7 Avril 1993) toujours aux chiffres près (majoration de 1 %).

A cette constance répond une constance dans les motifs d'opposition. On nous permettra donc de prier l'Administration de se reporter à notre note du 10 Janvier dernier qu'accompagnait celle du 2 Juillet 1993.

En ce qui concerne le SMIC, il est vraisemblable que le 7 Juillet – si ce 33ème Avenant figure à l'ordre du jour de la sous-commission – l'avenant ne le respectera pas, et, ce, malgré les efforts du gouvernement pour le maintenir à un niveau qu'il serait bien incapable de justifier – ce que, rendons lui justice, il ne tente même pas.

